

AVIS SUR LES PRINCIPES DEVANT GUIDER LA RÉPARTITION DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) 2026-2027

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

10 juin 2026

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Le 27 avril dernier, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) présentait la documentation soumise à la consultation aux représentantes et représentants de l'Alliance (en annexe) dans le cadre des travaux du Comité pédagogique de consultation (CPC), documentation qu'il transmettait ensuite par courriel le 30 avril. Seuls les principes devant guider la ventilation budgétaire y apparaissent. Les parties s'entendent sur cette approche en raison de la possibilité d'acheminer plus tôt les sommes dans les milieux, prévoyant l'approbation par ses instances de la ventilation proposée en septembre plutôt qu'en novembre/décembre. L'Alliance requiert toutefois que la ventilation détaillée de la répartition budgétaire lui soit transmise dans les plus brefs délais à des fins de vérification, n'ayant nullement l'intention d'accorder à l'employeur un chèque en blanc en acceptant une telle façon de procéder au bénéfice des milieux.

Les principes devant guider la ventilation des TIC pour 2026-2027 sont les suivants :

1. Répondre aux obligations légales :
 - Normalisation des équipements;
 - Rehaussement de la posture de sécurité.
2. Utiliser toutes les opportunités possibles afin d'accélérer le remplacement des vieux tableaux interactifs ;
3. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft;
4. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues :
 - Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements;
 - Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI.
5. Récupérer les sommes non engagées au 1^{er} avril 2027 des mesures TIC décentralisées vers les établissements en vue d'une priorisation pour l'acquisition de (sic) EI.

Ci-dessous les recommandations de l'Alliance :

D'une part, comme mentionné précédemment, il faudra que le CSSDM fournisse la ventilation du budget dans les plus brefs délais et bien plus rapidement que l'an dernier, quand 5 mois se sont écoulés entre la remise de l'avis de l'Alliance et la réponse du CSSDM. Il faudra également qu'il continue d'informer l'Alliance des démarches entreprises afin de s'assurer de la pérennité des montants alloués en vertu des règles budgétaires édictées, notamment auprès du ministère de l'Éducation (MEQ).

En effet, force est de constater qu'une modeste augmentation des ressources du budget de la mesure 50760 allouée pour la mise aux normes des infrastructures technologiques

a permis aux quelques 194 M\$ alloués en 2020-2021, réduits en 2021-2022 à 86,5 M\$, de passer à 93,5 M\$ pour 2022-2023 puis à 110 M\$ en 2023-2024 et en 2024-2025 et à 108,5 M\$ en 2025-2026¹. En faisant la comparaison avec 2019-2020, quand les sommes prévues à cette mesure étaient de 120,6 M\$, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement de la CAQ ne risque pas d'être parvenu à revenir à un financement annuel équivalent à la période prépandémique, alors que l'utilisation des outils numériques est en constante augmentation. Les profs accumulent en effet des ressources éducatives disponibles en ligne pour compléter leur enseignement et leur accessibilité est névralgique au déploiement de la planification des apprentissages.

L'Alliance tient d'ailleurs à saluer la décentralisation annoncée de 352 000 \$ pour les secteurs de la formation générale des jeunes et de l'éducation des adultes, mais requiert l'engagement de l'employeur de promouvoir dans les milieux l'utilisation des sommes décentralisées. Cela permettra vraisemblablement de maximiser leur utilisation. Nous pensons que la disponibilité de moyens dans chacun des milieux permettra aux profs non seulement de se prononcer dans le cadre de la consultation prescrite par la convention collective locale au Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école quant à leurs besoins en matière d'équipements et de ressources numériques, mais également de déployer librement des modalités d'intervention pédagogiques en phase avec les besoins de la prochaine génération qu'ils s'affairent à instruire. Il faudra toutefois pour ce faire que les directions d'établissement acceptent d'appliquer les recommandations des enseignantes et enseignants. La consultation ne devrait pas en effet se déployer pour les apparences, mais dans une optique de décision collective où les profs sont les plus à même d'identifier les besoins à combler en priorité.

Dans un autre ordre d'idée, si nous croyions l'an dernier que la partie patronale partageait verbalement non seulement la préoccupation de l'Alliance quant à la prise en otage du réseau public d'éducation, mais plus largement des services publics par les géants du numérique en faisant le constat qu'elle était déjà bien implantée, la réponse à notre avis s'est avérée plus nuancée quoique dans la même lignée : « [...] nous prenons acte des recommandations formulées concernant les enjeux systémiques liés à l'obsolescence technologique et à la dépendance envers certains fournisseurs. Ces préoccupations seront prises en considération dans nos représentations futures, dans une perspective de défense d'une école publique accessible, équitable et de qualité. »

C'est pourquoi l'Alliance redemande formellement au CSSDM d'intervenir auprès du MEQ afin que les sommes allouées aux mesures TIC soient bonifiées de manière substantielle dès cette année et pour les années à venir afin, notamment, de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques pour soutenir les enseignantes et enseignants qui choisissent en toute autonomie d'utiliser le numérique dans leur enseignement. Il faut réitérer que l'essor exponentiel des technologies, notamment des logiciels, combiné à leur obsolescence attribuable à la domination des grandes entreprises du numérique et à

¹ Les règles budgétaires 2026-2027 n'étaient pas publiées au moment d'écrire ces lignes.

leur imposition de systèmes d'exploitation fermés au détriment des solutions libres, entraîne une augmentation constante des besoins, tant en bande passante qu'en renouvellement des infrastructures technologiques.

De telles démarches auprès du MEQ, combinées à des prises de position publiques fermes de la part de la direction générale,² positionneraient le CSSDM, le plus important centre de services scolaire du Québec, comme un chef de file parmi les employeurs engagés dans la défense d'une éducation publique, gratuite et de qualité. Nous l'invitons à s'inscrire dans cette voie en revendiquant l'ensemble des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin d'assurer aux élèves des conditions d'apprentissage, et au personnel enseignant des conditions de travail, à la hauteur des attentes légitimes de la communauté scolaire.

Il s'agit ni plus ni moins de la pérennité de l'école publique québécoise, alors qu'elle se trouve fragilisée par des intérêts privés, souvent étrangers, ayant réussi à imposer leurs technologies comme incontournables. Dans un contexte de tensions commerciales avec le principal partenaire économique du Canada, il est essentiel que l'école publique puisse compter sur ses institutions, dont les centres de services scolaires et le MEQ, pour garantir sa stabilité et sa continuité.

L'Alliance ne saurait trop insister : la marchandisation croissante de l'éducation transforme un bien public fondamental en un marché captif au bénéfice d'intérêts privés, où les solutions technologiques propriétaires s'imposent comme des passages obligés. Cette dynamique contribue à restreindre l'autonomie professionnelle du personnel enseignant et à asservir l'école et plus largement l'État québécois de manière coûteuse et durable envers les géants du numérique. Face à cette dérive, il est impératif que les institutions publiques jouent leur rôle de défense du bien commun en favorisant activement l'accès et l'usage de ressources pédagogiques libres, ouvertes et gratuites. En permettant aux enseignantes et enseignants de recourir pleinement à ces alternatives, en les aidant à identifier les risques et en les outillant adéquatement, ces ressources peuvent contribuer à contourner les logiques de captation du secteur éducatif, à préserver l'indépendance de l'école publique et à assurer que les choix pédagogiques soient guidés d'abord par l'intérêt des élèves plutôt que par des impératifs commerciaux.

² Nous pensons notamment à des situations de monopole favorisant des entreprises comme Scolab inc., détentrice de la REN Netmath, mais aussi Microsoft et Quillsoft, détentrice de WordQ.

Consultation : Mesures 50760 – rehaussement des infrastructures technologiques 2026-2027 Principes directeurs

Rencontre du 27 avril 2026

Service des technologies de l'information

s'unir pour
réussir

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 

Intentions de la présentation

- Consulter l'Alliance sur les principes directeurs qui guideront la ventilation budgétaire
- Débuter la consultation auprès des membres le plus rapidement possible
- Répartir le financement dès sa réception en fonction de ces principes
- Déposer à l'automne au CPC le résultat de cet exercice

s'unir^{pour}
réussir

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

Principes directeurs - objectifs

- Afin d'accélérer le transfert des sommes vers les établissements, le comité de partenaires a décidé d'adopter pour la première fois en mai 2019 des principes directeurs qui guiderait la priorisation des mesures et la ventilation budgétaire aussitôt que reçu du Ministère.
- Suite à la consultation de 45 jours de l'APPM ainsi que la présentation en Comité de répartition des ressources (CRR), un rapport proposant la priorisation des mesures a été déposé au conseil des commissaires de septembre 2019, devançant ainsi le processus de 2 mois et permettant ainsi de distribuer les enveloppes budgétaires plus rapidement aux établissements.
- La table des partenaires du mois d'avril a décidé de proposer à nouveau des principes directeurs compte tenu que les règles budgétaires finales ne sont pas encore connues.
- Cinq principes directeurs ont donc été adoptés à la table des partenaires du 10 avril 2026.
- La consultation aux membres pourrait ainsi débuter le plus rapidement possible, en vue d'une présentation au comité de répartition des ressources en septembre prochain.

Principes directeurs proposés

- I. Répondre aux obligations légales
 - I. Normalisation des équipements
 - II. Rehaussement de la posture de sécurité
- II. Utiliser toutes les opportunités possibles **afin d'accélérer** le remplacement des vieux tableaux interactifs
- III. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft
- IV. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues
 - I. Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements
 - II. Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI
- V. Récupérer les sommes non engagées au 1^{er} avril 2027 des mesures TIC décentralisées vers les établissements en vue d'une priorisation pour l'acquisition de EI